

Ministère de la Culture
A l'attention de Pierre Hanotaux

Directeur de Cabinet du Ministre
3, rue de Valois
75 001 Paris

Reçu Le 22 FEV. 2011

Stephen CQUSIN

~~Responsable du bureau du Cabinet
responsable de la section de la correspondance~~

Paris, le 22 février 2011

Objet : Elections au conseil scientifique de l'Inrap

Monsieur le directeur de Cabinet,

La mandature du Conseil scientifique arrive à son terme dans le courant de l'année 2011. C'est pourquoi les organisations syndicales représentatives au comité technique paritaire central, réunies le 15 février 2011, ont demandé au Président le calendrier et les modalités des futures élections.

L'embarras du Président à cette question laisse à penser que le maintien des élections au Conseil est remis en cause, sans explication malgré notre insistance ...

Si l'option visée devait se confirmer, l'attitude de la présidence et de la direction générale nous indignent profondément, tant sur le fond que sur la forme.

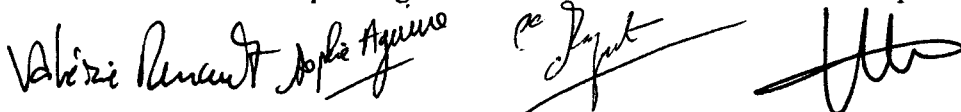
Le Conseil scientifique, dont six membres sont nommés et douze élus par les personnels des différentes institutions, est représentatif de l'ensemble de la communauté archéologique. A ce titre, il est constitutif de l'organisation administrative de l'Institut, tel que le prévoit le décret 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Les personnels sont très attachés à cette forte légitimité et ne sauraient entendre une inversion d'un processus démocratique mis en place voilà bientôt dix ans et qui donne satisfaction.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout malentendu, les organisations syndicales signataires vous demandent de les recevoir, personnellement et en toute urgence, pour discuter du renouvellement de la prochaine mandature et obtenir une réponse sans ambiguïté.

Nous vous prions, monsieur le directeur de Cabinet, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Valérie Renault Sophie Aguirre Corinne Charamond Cécilia Rapine Roland Irribarria



Copie aux membres du Conseil scientifique de l'Inrap